



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026.69 – MODIFICATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA DUREE
HEBDOMADAIRE D'UN EMPLOI (MODIFICATION INFERIEURE OU EGALE A 10% DU TEMPS DE
TRAVAIL)

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	24 JUIN 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	2 JUILLET 2026
Conseillers présents	27	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	2	Secrétaire de séance	M Lucas BEAURAIN Conseiller Municipal

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
GLIZE Caroline 1 ^{er} Adjointe	X			
VEYSSIERE André, Adjoint	X			
CARRERE Sophie, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
RICHEFORT Julie, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
FLAHAUT Serge, Adjoint	X			
SARRAUTE Valérie, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CARO Chantal, CM	X			
SIMON Eric, CM	X			
CHEDEVILLE Maud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIBERT Aïnhua, CM		X		Sophie CARRERE
FABERES Denis, CM	X			
BANYMANDHUB Sarah, CM	X			
GUEGAN Malo, CM	X			
LEBRUN Estelle, CM	X			
LAGENEBRE Olivier, CM	X			
JESSON Yasmina, CM	X			
BEAURAIN Lucas, CM	X			
PIERRE Julia, CM	X			
De NARDI Jean-Paul, CM	X			
SICARD Hélène, CM	X			
MONTAUBAN Frédéric, CM	X			
VENEZIA Monique, CM	X			
JOURDAN François, CM		X		Mme Sophie CARRERE



Délibération 2026.69

MODIFICATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN EMPLOI (MODIFICATION INFERIEURE OU EGALE A 10% DU TEMPS DE TRAVAIL)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération 2023-34 en date du 08/06/2023 créant l'emploi d'ATSEM à une durée hebdomadaire de 34/35^{ème},

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 10 juin 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 23 juin 2026 ;

Madame Valérie SARRAUTE rappelle à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent de Responsable ATSEM, sur le grade d'adjoint technique à temps non complet (34 heures hebdomadaires) afin de répondre à la nécessité de service.

Considérant le besoin de la collectivité,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- MODIFIER à compter du 1^{er} septembre 2026, de 34 heures (temps de travail initial) à 35 heures (temps de travail modifié) la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de Responsable ATSEM sur le grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré et entendu le rapport de Madame Valérie SARRAUTE, Adjointe au Maire, à l'unanimité des membres présents :

✓ Votes : 29 Pour 0 Contre 0 Abstention

DECIDE

- DE MODIFIER à compter du 1^{er} septembre 2026, de 34 heures (temps de travail initial) à 35 heures (temps de travail modifié) la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de Responsable ATSEM sur le grade d'adjoint technique.
- DE PRÉCISER que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Envoyé en préfecture le 05/07/2026

Reçu en préfecture le 05/07/2026

Publié le 06 JUIL. 2026

S²LO

ID : 033-213302078-20260705-202669-DE

Publiée le
Le Secrétaire de séance



Lucas BEAURAIN

Fait à Izon, le 02 juillet 2026
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie,
*informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr